

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3338

14 décembre 2015

SOMMAIRE

KKR Asia S. à r.l.	160224	Orco Property Group	160210
Medeon S.à r.l.	160178	Orco Russian Retail S.A.	160208
MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS	160178	OSF (Lux) I S.à r.l.	160210
MMC France Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	160192	OVI Holding AG	160211
MMHM Gestion SA	160192	Palomatisa	160221
Moda S.A.	160201	Pancy Sàrl	160212
Momentum Investment Funds SICAV-SIF ..	160201	Pancy Sàrl	160212
Momentum Managed Funds SICAV-SIF	160201	Paramount Group Real Estate Investments S.A.	160217
Monet Group S.A.	160202	Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l.	160211
Monet Group S.A.	160202	Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l.	160217
Montigny S.A., SPF	160202	PAX S.A. S.P.F.	160220
Move2	160202	PBA Consulting S.A.	160218
MPC Invest SA	160202	P.B.I. Holding	160211
My Line S.A.	160203	Peaksid Four S.à r.l.	160217
MZ Holdings S.à r.l.	160204	PIE 6 S.A.	160207
NAEV Lime Street S.à r.l.	160203	Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l.	160218
Napatec Lux S.à r.l.	160204	P.L.S. Desosse S.à r.l.	160212
Natixis AM Funds	160206	Plus-immo S.à r.l.	160218
Natixis AM Funds	160206	Plus-immo S.à r.l.	160218
Naturinvest S.à r.l.	160205	PmT Produktmanagement Transfer S.A.	160219
Neolâme S.à r.l.	160205	Polaris Architects S.à r.l.	160220
New Mersey Lux S. à r. l.	160205	Polish Equity Partners S.à r.l.	160220
Newport Ventures S.A.	160207	Praxis Global Investments S.à r.l.	160206
Nightingale LuxCo S.à r.l.	160205	Prime Credit 3 S.A.	160221
NovEnergia II Italian Portfolio SA	160206	Prime Invest I	160221
Novenergia Renewables Portfolio S.A.	160207	Red Rock S.à r.l.	160209
Novimmo S.A.	160207	Reinhardt 32 S.A.	160217
NSV Holdings S.A.	160207	Ridgefield Acquisition	160204
OC Finance S.A.	160208	Ridgefield Holdco	160211
OCM Luxembourg EPF III S.à r.l.	160209	SOCIETE POUR LA RECHERCHE SUR LE DIABETE ET LES MALADIES METABO- LIQUES	160210
OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l.	160208		
OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l.	160209		
Omax Capital s.à r.l.	160210		
Oracle Luxembourg S.à r.l.	160208		

MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 165.891.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170553/10.

(150188357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Medeon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 200.751.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of October.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Günther Walcher, a Turkish resident Prof.Orhan Ersek Sokak 7, Daire 8 Nisantasi/Istanbul 34365 Turkey, born on September 20, 1950, Weissenstein, Austria,

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Medeon S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance

of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty three thousand seven hundred fifty Euros (EUR 23,750.-), represented by:

(a) Twelve thousand five hundred (12,500) class A shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class A Shares);

(b) One thousand two hundred fifty (1,250) class B shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class B Shares);

(c) One thousand two hundred fifty (1,250) class C shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class C Shares);

(d) One thousand two hundred fifty (1,250) class D shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class D Shares);

(e) One thousand two hundred fifty (1,250) class E shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class E Shares);

(f) One thousand two hundred fifty (1,250) class F shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class F Shares);

(g) One thousand two hundred fifty (1,250) class G shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class G Shares);

(h) One thousand two hundred fifty (1,250) class H shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class H Shares);

(i) One thousand two hundred fifty (1,250) class I shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class I Shares); and

(j) One thousand two hundred fifty (1,250) class J shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.4. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Art.5.3), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8. In addition to the share capital there may be set up a share premium account (for any other type of assimilated equity reserve accounts) into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is allocated. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class, or any contribution performed by the holders of shares of a specific class to an equity reserve account assimilated to premium, shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of Shares. Share premium may be distributed to the shareholders out of a relevant class of Shares upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

Art. 6. Shares and Transfer of Shares.

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles of Association and the economic rights as indicated in Article 15.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. The shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.6. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers and an administrative manager (the Administrative Manager), at least one (1) class A manager and one (1) class B manager and the Administrative Manager for any decisions above EUR 50,000 votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is bound towards third parties for the day-to-day management up to an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000) (or its foreign currency equivalent) by the sole signature of the Administrative manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder thereof to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits and Share distribution allocations.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and

(v) taking into account the provisions of Article 16.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders out of a relevant class of shares upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

15.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution Waterfall.

16.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

(i) An amount equal to nought point ten per cent (0.10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then

(ii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then

(iii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then

(iv) Subject to (x) below, an amount equal to nought point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then

(v) Subject to (x) below, an amount equal to nought point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then

(vi) Subject to (x) below, an amount equal to nought point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then

(vii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point forty per cent (0.40%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then

(viii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then

(ix) Subject to (x) below, an amount equal to nought point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 16.

VIII. General provisions

Art. 18. General.

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

IX. Definitions

Available Amount in relation to each class of redeemable shares means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of Art. 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art. 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Günther Walcher, represented as stated above, subscribes for all the twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares, all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class C Shares, all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class D Shares, all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class E Shares, all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares, all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class G Shares, all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class H Shares, all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class I Shares and all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty three thousand seven hundred and fifty (EUR 23,750.-).

The amount of twenty three thousand seven hundred and fifty (EUR 23,750.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

- Günther Walcher, born on 20 September 1950 in Weissenstein, Austria, with professional address at Prof. Orhan Ersek Sokak 7, Daire 8 Nisantasi/Istanbul 34365 Turkey.

2. The following are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- Harald Thul, born on 13 March 1972 in Bonn-Beuel, Germany, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Tamas Mark, born on 8 June 1981 in Budapest, Hungary, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following person is appointed as the Administrative Manager of the Company for an indefinite period:

- Günther Walcher, born on 20 September 1950 in Weissenstein, Austria, with professional address at Prof.Orhan Ersek Sokak 7, Daire 8 Nisantasi/Istanbul 34365 Turkey.

4. The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Günther Walcher, un résident turc domicilié 7 Prof.Orhan Ersek, Daire 8 Nisantasi/Istanbul 34365 Turquie, né le 20 septembre 1950, à Weissenstein, Autriche,

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Medeon S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750,-), représenté par:

(a) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A);

(b) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B);

(c) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe C);

(d) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe D);

(e) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe E);

(f) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe F);

(g) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe G);

(h) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe H);

(i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et

(j) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune étant une Part Sociale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprise(s) par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.4. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs, proportionnellement à leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation déterminé le Conseil) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale annulée de la classe concernée qu'ils détiennent.

5.5. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

5.6. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil sur base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.7. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et exigible par la Société.

5.8. En sus du capital social, il peut être constitué un compte de prime d'émission (pour tout autre type de comptes de réserves de capitaux propres assimilés) au sein duquel toute prime libérée au titre de toute part sociale en supplément de sa valeur nominale, est affectée. Toute prime d'émission libérée concernant la souscription de toute Part Sociale d'une classe particulière, ou tout apport réalisé par les détenteurs de parts sociale d'une classe particulière à un compte de réserve de capitaux propres assimilé à la prime d'émission, est affecté à un compte de prime d'émission correspondant à ladite classe de Parts Sociales particulière. La prime d'émission peut être distribuée aux associés à partir de la classe de Parts Sociales concernée sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux stipulations de l'article 16.

Art. 6. Parts sociales et Cession de Parts Sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués à l'Article 15.

6.2. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.6. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation du transfert de Part Sociale par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils composent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, ainsi qu'un responsable administratif (le Responsable Administratif), au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B et le Responsable Administratif, pour toute décision concernant une somme au-delà de EUR 50.000,-, votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en ce qui concerne la gestion journalière et jusqu'à un montant de EUR 50.000,-, (ou son équivalent en devise étrangère), par la signature unique du Responsable Administratif.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à son détenteur à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'a pas besoin d'être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets au renouvellement de leur mandat par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices et affectations de la distribution de Parts Sociales.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société doivent être affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent faire apparaître que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisant sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire; et

(v) en tenant compte des dispositions de l'Article 16.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés à partir d'une classe de parts sociales concernée sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux stipulations de l'Article 16.

15.5. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les distributions de dividendes et prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux que le Conseil peut déterminer. Le Conseil peut, en dernier ressort, définir le taux de change applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée au titre d'une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après ce délai par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées mais non réclamées détenues par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution en cascade.

16.1. En cas de distributions au titre de toute Part Sociale, lesdites distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:

(i) Un montant équivalent à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) Sous réserve du point (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iii) Sous réserve du point (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(iv) Sous réserve du point (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(v) Sous réserve du point (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vi) Sous réserve du point (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(vii) Sous réserve du point (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis

(viii) Sous réserve du point (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(ix) Sous réserve du point (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(x) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que des Parts Sociales de Classe A).

16.2. Les montants de distribution au titre de toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclarés comme payables, s'accumulent et sont payés par la Société lors du rachat de ladite classe de Parts Sociales.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution- Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale un résultat économique identique à celui des règles de distribution définies à l'Article 16.

VIII. Dispositions générales

Art. 18. Généralité.

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

IX. Définitions

Montant Disponible en rapport avec chaque classe de parts sociales rachetables	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où l'associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social relative à la classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou de l'opinion raisonnable du Conseil, mises en réserve pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que: $MD = (BN + R + RC) - (P + SR)$ Où MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés) R = réserves librement distribuables RC = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler P = pertes (y compris les pertes reportées) SR = toutes sommes à placer en réserves en vertu des exigences de la loi ou des Statuts
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires concernée
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date intervenant huit (8) jours au plus tôt avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et Libération

Günther Walcher, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe B, l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe C, l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe D, l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe E, l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F, l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe G, l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe H, l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe I, à l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750,-).

Le montant de vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Günther Walcher, né le 20 septembre 1950 à Weissenstein, Autriche, avec adresse professionnelle à Prof.Orhan Ersek Sokak 7, Daire 8 Nisantasi/Istanbul 34365 Turquie.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Harald Thul, né le 13 Mars 1972 à Bonn-Beuel, Germany, avec adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Grand-Duché de Luxembourg; and
 - Tamas Mark, né le 8 Juin 1981 à Budapest, Hongrie, avec adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. La personne suivante est nommée Responsable Administratif de la Société pour une durée indéterminée:

- Günther Walcher, né le 20 septembre 1950 à Weissenstein, Autriche, avec adresse professionnelle à Prof.Orhan Ersek Sokak 7, Daire 8 Nisantasi/Istanbul 34365 Turquie.

4. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170518/757.

(150188959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

MMHM Gestion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.777.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015170558/10.

(150188187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

MMC France Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 200.743.

—

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of October.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

There appeared

The company "Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l.", being a private limited liability company, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, and whose registration with the Luxembourg trade and companies under number B 171615

here represented by Mrs. Isabelle CHARLIER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal,

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following Articles of Association of a private limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of "MMC France Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Association.

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole member, or in case of plurality of members, of the general meeting of the members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the law. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to all companies of the Marsh & McLennan group.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents, licenses, trademarks and computer software, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The subscribed capital of the Company may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to the present articles of association.

The corporate units will be issued in registered form.

The general meeting of the members may decide at any time to create separate classes of ordinary or preferred corporate units having or not the same rights and obligations as the existing corporate units (together the "Corporate Units" or individually the "Corporate Unit") or as the case may be, to convert existing ordinary or preferred corporate units of a class into ordinary or preferred corporate units of another class.

The Corporate Units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its Corporate Units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new Corporate Units in the Company.

Art. 6. Transfer of Corporate Units. If the Company has at least two members, the Corporate Units are freely transferable between the members.

The Corporate Units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the Corporate Units transfer to nonmembers is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the Corporate Units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining members have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other members for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically rejected.

Each transfer of Corporate Units has to respect article 1690 of the civil code.

For no reason and in no case, are the creditors, legal successors or heirs allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Corporate Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended, to acquire corporate units in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the Company's members.

Title III. Administration

Art. 8. Management. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either members or not. The manager (s) having A signatory powers is/are Luxembourg resident.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one member, or if a general meeting of the members acknowledges that the Company has only one member left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of members following the acknowledgement of the existence of more than one member.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 9. Meeting of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

At least one manager having A signatory power will participate in any meeting of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his co-managers, provided however that at least two managers are present at the meeting

Votes may also be cast in writing, by letter, telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

Art. 10. Minutes of the board of managers' meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 11. Powers. The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers or by the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General Meetings of Members

Art. 14. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

The annual general meeting of members shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within the six months following the close of the financial year.

The general meeting of members will only be deemed validly constituted if members owning at least fifty per cent (50%) of the corporate capital are present or represented at the meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these Articles of Association may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 15. Vote. Each Corporate Unit entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Corporate Unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 16. Sole Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title V. Financial year - Financial statements

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 18. Financial statements. The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) or more of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members upon proposal of the board of managers, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally according to the provision below or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,

3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title VI. Winding up - Liquidation

Art. 20. Dissolution. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Governing law

Art. 22. Governing law. For all matters not settled in these statutes, the members shall refer and shall defer to the provisions of the Law of 10 August 1915 on commercial companies and laws amending it.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2016.

Subscription and payment

Then appeared Mrs Isabelle CHARLIER, previously named, acting in her capacity as duly appointed proxy of Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l.

The appearing person, represented as here above stated, declared to subscribe for twenty thousand hundred (20,000) Corporate Units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and to make payment of such Corporate Units in full by a contribution in cash, which is now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary, who states it.

Resolutions of the sole member

The pre-named sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The number of managers is set at three (3).

- Mr. Claude WEBER, born in Luxembourg, on April 24th, 1960, residing in L-7263 Helmsange, 12 rue de la liberation, appointed as manager having A signatory powers;

- Me Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg on December 28th, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, appointed as manager having A signatory powers;

- Mrs. Karen FARRELL, born in Bronx, New York, USA, on February 21st, 1956, residing in 635 W 42nd St, Apt 14N, New York, 10036, USA, appointed as manager having B signatory powers.

Until the annual general meeting resolving on the annual accounts for the financial year ending December 31st, 2016.

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro.

The corporate capital is valued at EUR 17,17.832,10-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société «Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171615

ici représenté par Madame Isabelle CHARLIER, avocate, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «MMC France Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et, notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution de l'assemblée générale des associés.

La Société pourra ouvrir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et notifiée aux tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations de quelque manière que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder à toutes les sociétés du groupe Marsh & McLennan, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, licences, des marques et des programmes d'ordinateurs, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts de la Société.

Les parts sociales sont nominatives.

L'assemblée générale des associés peut décider à tout moment de créer des classes de parts sociales séparées ordinaires ou préférentielles, ayant ou non les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (collectivement les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale») ou, le cas échéant, de convertir des parts sociales ordinaires ou préférentielles existantes d'une classe en des parts sociales ordinaires ou préférentielles d'une autre classe.

Les Parts Sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses Parts Sociales du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles Parts Sociales.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Si la Société dispose d'au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de Parts Sociales inter vivos à des non-associés est sujet au consentement de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès d'un associé à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Cependant, dans ce cas, un tel agrément n'est pas requis si les parts sociales sont transmises aux héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

En cas de refus de transfert dans l'une ou l'autre hypothèse, les associés restants auront un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Tout droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés pour une durée de trois mois après le refus d'agrément. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit le rejet de la proposition de cession initiale.

Chaque cession de Parts Sociales doit respecter l'article 1690 du code civil.

Les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront en aucun cas et quelque soit la raison, autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. Conseil de gérance. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non. Le(s) gérant(s) ayant un pouvoir de signature A est/sont résident(s) luxembourgeois.

Toutefois, si la Société a été constituée par un associé unique, ou si à une assemblée générale des associés il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la Société pourra être gérée par un gérant unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de plus d'un associé.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 9. Réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Les réunions seront dûment tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions se tiendront en place, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A participera à toute réunion du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par lettre, fax ou par e-mail.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses co-gérants, étant entendu, cependant que deux gérants au moins soient présents ou représentés.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, fax ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants au moins est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopies.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 11. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les opérations d'administration et de disposition au nom de la Société et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant pouvoir de signature B ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) qui aura/ont reçu le pouvoir d'engager la Société par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés se réunira annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, endéans les six mois qui suivent la clôture de l'année sociale.

L'assemblée générale des associés ne sera valablement constituée que si les associés détenant au moins cinquante pour-cent (50%) du capital social sont présents ou représentés à l'assemblée.

Sauf si autrement prévu par la loi, les résolutions prises à l'assemblée générale des associés valablement constituée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 15. Vote. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par Part Sociale; au cas où une Part Sociale serait détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme seul propriétaire de la Part Sociale vis-à-vis de la Société.

Art. 16. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés dans un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre V. Année sociale - Comptes annuels

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Les comptes annuels seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) ou plus du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, sur proposition du conseil de gérance, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés conformément aux dispositions ci-après ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) les comptes intérimaires sont établis par les gérants;
- (ii) ces comptes montrent un profit y compris un profit reporté;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés;
- (iv) le paiement est fait une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou d'un des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

A comparu ensuite Madame Isabelle CHARLIER, prénommée, agissant en tant que mandataire de Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l.

La partie comparante, comme ci-avant décrite, a déclaré souscrire à vingt mille (20.000) Parts Sociales d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) et de payer ces Parts Sociales intégralement par un apport en numéraire de sorte que le montant se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire qui le constate.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique précité, représenté tel que décrit ci-avant, représentant l'entière du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3):
 - Monsieur Claude WEBER, né à Luxembourg, le 24 avril 1960, demeurant au L-7263 Helmsange, 12 rue de la libération, nommé avec un pouvoir de signature A;
 - Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, nommé avec un pouvoir de signature A;
 - Madame Karen FARRELL, née à New York, Bronx, USA, le 21 février 1956, demeurant à 635 W 42nd St., Apt 14N, New York, 10036, USA, nommée avec un pouvoir de signature B.

jusqu'à l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

Déclarations, frais, évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cent euros.

Le capital social a été évalué à 17.832.10- EUR

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Isabelle CHARLIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 octobre 2015. Relation GAC/2015/8557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015170555/473.

(150188816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Moda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.056.

—
Veuillez noter que le siège de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour MODA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015170559/13.

(150187953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Momentum Investment Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.640.

—
Les comptes annuels au 30 Juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170560/10.

(150188547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Momentum Managed Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

—
Les comptes annuels au 30 Juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170561/10.

(150188546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Move2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 28, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 191.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 16 octobre 2015.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015170565/13.

(150188472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Monet Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.061.

Je présente ma démission comme administrateur de votre société»

Le 14 octobre 2015.

Kaliroi Thouas.

Référence de publication: 2015170562/9.

(150188261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Monet Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.061.

Je présente ma démission comme administrateur de votre société.

Le 14 octobre 2015.

Roberto Seddio.

Référence de publication: 2015170563/9.

(150188261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Montigny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.632.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTIGNY S.A., SPF

Référence de publication: 2015170564/10.

(150188610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

MPC Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 102.092.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

Le treize octobre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

A comparu:

Monsieur Jean-François PERRAULT, administrateur de société, né à Paris (France) le 11 octobre 1962, demeurant à F-31620 Boulac, 2761 A, route de Villaudric,

actionnaire unique de la société anonyme «MPC INVEST S.A.», avec siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

Lequel comparant ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme MPC INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102 092, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 1029 du 14 octobre 2004,
- que le capital social de la société anonyme MPC INVEST S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000.-€), représenté par mille (1000) actions de trente-et-un euros (31.-€) chacune, entièrement libérées,
- que le comparant est le propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme MPC INVEST S.A.,
- que par la présente, le comparant prononce la dissolution et la liquidation de la Société, avec effet immédiat,
- que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme MPC INVEST S.A., déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de ladite Société ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- que le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la Société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu,
- que l'activité de la Société a cessé au 30 septembre 2015; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif dont il déclare être le bénéficiaire économique et qu'il règlera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,
- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société,
- qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actions de la Société,
- qu'il sera procédé à l'annulation des titres au porteur,
- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Et à l'instant le soussigné a présenté au notaire instrumentant le registre des actions qui a été annulé en sa présence. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte sont à charge du comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-F. PERRAULT, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 octobre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015170566/51.

(150188894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

My Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 159.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170567/9.

(150187993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

NAEV Lime Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 171.535.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 75014, handelnd für Rechnung des spezialisierten Investmentfonds NAEV-Immo FCP-FIS, als Alleingesellschafter der Gesellschaft (der „Alleingesellschafter“), hat am 9. Oktober 2015 unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher Formen und Fristen der Einberufung und Abhaltung einer Gesellschafterversammlung folgenden Beschluss gefasst:

- Der Alleingesellschafter beschließt, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg erneut zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu ernennen. Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet mit der Gesellschafterversammlung im Jahre 2021.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 16. Oktober 2015.

Für die NAEV-Lime Street S.à r.l.

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Matthias Müller / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015170576/20.

(150188136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

MZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.740.

En date du 14 octobre 2015, les actionnaires de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de Travis Management S.A., résidant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;

- De nommer M Robert Kimmels, né à Breukelen, Pays-Bas, en date du 4 mars 1969, et M Bakary Sylla, né en date du 1^{er} novembre 1976 à Monrovia, Libéria, tous les deux résidant professionnellement au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant que gérants de la Société, pour une durée indéterminée;

En date du 14 octobre 2015, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015170568/19.

(150188025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Napatec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 232-234, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 188.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015170570/14.

(150188175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Ridgefield Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.939.419,27.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.379.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, la Société a déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, à l'appui de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2014, déposés préalablement au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg le 20 octobre 2015, les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 de la société Merck KGaA (ci-après «Merck»), une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien), constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Frankfurter, Str. 250 D-64293 Darmstadt

(Allemagne), immatriculée au Registre de Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt sous le numéro HR B 6164 et consolidant la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015171522/21.

(150189762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Naturinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.499.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170571/10.

(150188013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Neolâme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170572/9.

(150188690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 310.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170573/9.

(150188001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Nightingale LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 193.638.

Les statuts coordonnés au 1^{er} octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015170574/11.

(150188613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Praxis Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.503.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- la démission de Kaliroi Thouas de son poste de gérant A est acceptée avec effet au 15 octobre 2015.
- Vanessa Barthe, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540, est nommée gérant A avec effet au 15 octobre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170615/15.

(150188411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

NovEnergia II Italian Portfolio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 144.271.

—
Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015170575/10.

(150188699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Natixis AM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.509.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2015

En date du 9 octobre 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Natixis Asset Management représentée par Monsieur Pascal Voisin, de Natixis Bank représentée par Monsieur Eric Théron et de Natixis Life représentée par Monsieur Jean Marchès en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;
- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Natixis AM Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015170577/18.

(150188678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Natixis AM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.509.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NATIXIS AM FUNDS

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015170578/11.

(150188680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

PIE 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 2, rue de Pulvermuehl.

R.C.S. Luxembourg B 152.590.

—
Extrait de la résolution prise par les actionnaires en date du 15 octobre 2015

Résolution:

Décision de transférer le siège social de la Société du 2, rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg au 2, rue de Pulvermuehl, L-2356 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Pour Pie 6 S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2015170629/15.

(150188843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Newport Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 76.711.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015170580/10.

(150188792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Novenergia Renewables Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.943.

—
Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015170581/10.

(150188420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Novimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3616 Kayl, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 86.963.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170582/9.

(150188061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

NSV Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.327.

—
Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015170584/11.

(150188773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Orco Russian Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.385.

La Société a pris note que le mandat de HRT Révision S.A. en tant que personne chargée du contrôle des comptes ayant pour fonction «Réviseur d'entreprises agréé» n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale tenue en 2015.

La Société a nommé lors de l'assemblée du 28 septembre 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l. enregistrée au RCS sous le numéro B149133 dont le siège sociale se situe au 39, avenue John F. Kennedy L- 1855 Luxembourg pour une période déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016 en tant que Réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015170595/14.

(150188094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Oracle Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 76.953.

Les comptes annuels au 31 Mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170586/9.

(150188137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

OC Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Octobre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015170587/13.

(150188377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.362.

Extrait rectificatif du dépôt L150181048 du 7 octobre 2015

Les associés de la Société, par décision du 28 septembre 2015, ont décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Paul Lawrence en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

Les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;
- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l.

Référence de publication: 2015170589/17.

(150188243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Red Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.161.

—
EXTRAIT

En date du 15 Octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov comme gérant de la société avec effet au 15 Octobre 2015;
- Nomination de Monsieur Andrzej Klapinski, né le 05 juillet 1984 à Siemianowice, Pologne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme gérant de la société avec effet au 15 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170646/15.

(150188483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.494.

—
Extrait rectificatif du dépôt L150181493 du 7 octobre 2015

L'associé unique de la Société, par décision du 28 septembre 2015, a décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Paul Lawrence en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;
- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l.

Référence de publication: 2015170590/17.

(150188242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.127.300,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.343.

—
Par la présente, nous vous confirmons que le nom de l'associé de la Société est «Oaktree European Principal Fund III Ltd.».

L'associé de la Société a changé d'adresse. Elle sera désormais comme suit:

Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited

190 Elgin Avenue

George Town

Grand Cayman KY1 – 9005

Iles Caïmanes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170591/17.

(150188105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SOCIETE POUR LA RECHERCHE SUR LE DIABETE ET LES MALADIES METABOLIQUES, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 3.717.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 17 août 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 septembre 2015, relation EAC/2015/20773, que le conseil d'administration de l'association sans but lucratif «SOCIETE POUR LA RECHERCHE SUR LE DIABETE ET LES MALADIES METABOLIQUES» (l'«Association»), établie et ayant actuellement son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé en date du 25 avril 1992, publié au Mémorial C 478, Recueil des Sociétés et Associations en juin 1992 sous le numéro F3717, a décidé de dissoudre l'Association. Il a été également décidé que le patrimoine actif et passif de l'Association se trouve désormais intégralement transmis à la «SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DIABETOLOGIE, SLD», établie et ayant son siège social L-2168 Luxembourg, 143, rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 15 octobre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015170730/20.

(150189220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Omax Capital s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 151.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 16/10/2015.

Référence de publication: 2015170593/10.

(150188164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

La société a pris note du décès de Monsieur Guy Wallier, Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015170594/10.

(150188716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

OSF (Lux) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2453 Luxelbourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 200.697.

L'associé unique de la Société, a récemment changé d'adresse comme suit:

du: 13, Castle Street, JE4 5UT St Helier, Jersey
vers le: 44, Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170596/13.

(150188206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Ridgefield Holdco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 7.666.914,79.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.339.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, la Société a déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, à l'appui de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2014, déposés préalablement au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg le 19 octobre 2015, les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 de la société Merck KGaA (ci-après «Merck»), une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien), constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Frankfurter, Str. 250 D-64293 Darmstadt (Allemagne), immatriculée au Registre de Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt sous le numéro HR B 6164 et consolidant la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015171523/21.

(150189150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

OVI Holding AG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170597/9.

(150188157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 41, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.268.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16/10/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015170598/10.

(150188007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

P.B.I. Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 52.892.700,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 167.919.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 12 octobre 2015

1. Changement d'adresse du siège social

Le siège social de la société est transféré du 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, et ce à compter du 12 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170599/13.

(150188767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

P.L.S. Desosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 110.472.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015170600/12.

(150188436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pancy Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.091.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170603/10.

(150188224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pancy Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.091.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Pancy S.arl, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.091 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 30, 2007 number 2464. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 5, 2013 number 2754.

THERE APPEARED:

Competrol Germany GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at 2, Rahmhofstrasse, D-60313 Frankfurt am Main, registered with the Handelsregister under number HRB 32281 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, signed *ne varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to these minutes.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that one hundred (100) share quotas of the Company, having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. introduction of British Pounds (GBP) as the official and functional currency of the Company with retroactive effect as of 1 January 2015;

2. suppression of the nominal value of the share quotas;

3. conversion of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP) in accordance with the EUR/GBP exchange rate published by the European Central Bank on the business day immediately preceding the financial year during which the conversion takes place;

4. increase of the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000), without issuing any new shares, divided into one hundred (100) share quotas, without nominal value;

5. payment of the share capital increase specified in item 4. above by a contribution in kind;

6. reintroduction of a nominal value of one hundred fifty British Pounds (GBP 150) per share quota;

7. conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP);

8. amendment to article 6 of the articles of association of the Company;

9. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

10. miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to introduce British Pounds (GBP) as the official and functional currency of the Company with retroactive effect as of 1 January 2015.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the share quotas.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP), so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) share quotas, without nominal value, is converted, in accordance with the EUR/GBP exchange rate published by the European Central Bank on 31 December 2014 (i.e. EUR 1 = GBP 0.7789), into nine thousand seven hundred and thirty six point twenty five British Pounds (GBP 9,736.25), divided into one hundred (100) share quotas, without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand two hundred and sixty three point seventy five British Pounds (GBP 5,263.75) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine thousand seven hundred and thirty-six point twenty-five British Pounds (GBP 9,736.25), represented by one hundred (100) share quotas of the Company, without nominal value, to fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) without issuance of new shares, represented by one hundred (100) share quotas, without nominal value.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the full payment of the share capital increase as follows:

Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to fully pay up the share capital increase by way of a contribution in kind consisting of part of a receivable, the total of which is seventeen million two hundred and fifty-five thousand six hundred and nine point fifty-six British Pounds (GBP 17,255,609.56), in an amount of five thousand two hundred and sixty-three point seventy-five British Pounds (GBP 5,263.75), that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), it being understood the Receivable will be contributed to the share capital account of the Company.

The valuation of the whole receivable, of which the contribution of the Receivable is part, is evidenced by inter alia, (i) a balance sheet of the Company dated 31 December, 2014 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on 25 September 2015 by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that, as of the date of Certificate:

- the Receivable is shown on the Balance Sheet;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the receivable, part of which is to be contributed to the Company, per the Balance Sheet is valued at least at seventeen million two hundred and fifty-five thousand six hundred and nine point fifty-six British Pounds (GBP 17,255,609.56) with that part to be contributed being valued at five thousand two hundred and sixty-three point seventy-five British Pounds (GBP 5,263.75), and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of that part of the receivable, namely five thousand two hundred and sixty three point seventy five British Pounds (GBP 5,263.75), which will be extinguished by way of merger (confusion) in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate and the Balance Sheet, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to reintroduce a nominal value of one hundred fifty British Pounds (GBP 150) per share quota.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP).

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which will read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred fifty British Pounds (GBP 150) each.”

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième septembre,

par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale (l'Assemblée) de l'associé unique de Pancy S.arl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont siège social est établi au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.091 (la Société). La Société a été constituée le 21 septembre 2007 suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2464 le 30 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 septembre 2013, suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2754 le 5 novembre 2013.

A COMPARU:

Comp petrol Germany GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), régie par les lois de la République fédérales d'Allemagne, ayant son siège social au 2, Rahmhofstrasse, D-60313 Frankfurt am Main, immatriculée au Handelsregister sous le numéro HRB 32281 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes minutes.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. que cent (100) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et représentant l'entièreté du capital de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sous les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. introduire la Livre Sterling (GBP) comme devise officielle et comptable de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015;

2. suppression de la valeur nominale des parts sociales;

3. conversion du capital social de la Société de l'Euro (EUR) à la Livre Sterling (GBP) conformément au taux de change EUR/GBP publié par la Banque Centrale Européenne un jour ouvrable précédant immédiatement l'exercice comptable au cours duquel la conversion a lieu;

4. augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), sans émission de nouvelles parts sociales, représenté par cent (100) parts sociales, sans valeur nominale;

5. libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 4 ci-dessus par un apport en nature;

6. réintroduction d'une valeur nominale de cent cinquante Livres Sterling (GBP 150) par part sociale;

7. conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP);

8. modification de l'article 6 des statuts de la Société;

9. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chaque gérant de la Société afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus;

10. divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'introduire la Livre Sterling (GBP) comme devise officielle et comptable de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de l'Euro (EUR) à la Livre Sterling (GBP), de telle sorte que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales, sans valeur nominale, soit converti, en vertu du taux de change EUR/GBP publié par la Banque Centrale Européenne le 31 décembre 2014 (i.e. EUR 1 = GBP 0,7789), en neuf mille sept cent trente six point vingt cinq Livre Sterling (GBP 9.736,25) représenté par cent (100) parts sociales, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq mille deux cent soixante-trois point soixante-quinze Livres Sterling (GBP 5.263,75) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf mille sept cent trente-six point vingt-cinq Livres Sterling (GBP 9.736,25), représenté par cent (100) parts sociales, sans valeur nominale, à un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), sans émission de nouvelles parts sociales, représenté par cent (100) parts sociales, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'inscrire la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, désigné et représenté comme mentionné ci-dessus, déclare libérer intégralement l'augmentation de capital social par un apport en nature consistant en partie d'une créance d'un montant, dont le total est dix-sept millions deux cent cinquante-cinq mille six cent neuf point cinquante-six Livres Sterling (GBP 17.255.609,56), en une quantité de cinq mille deux cent soixante-trois point soixante-quinze Livres Sterling (GBP 5.263,75), que l'Associé Unique a envers la Société (la Créance), étant entendu que l'apport est à allouer entièrement au compte de capital social de la Société.

L'estimation de l'apport de la Créance, dont la contribution de la créance est partie, est constatée, entre autres, par (i) un bilan de la Société daté du 31 décembre 2014 (le Bilan) et (ii) un certificat émis au 25 septembre 2015 par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste essentiellement que, à la date du Certificat:

- la Créance est indiquée sur le Bilan;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, le seul ayant droit de la Créance et possède le droit d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;
- sur base des principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance, dont une partie doit être apportés à la Société, d'après le Bilan, évaluée à au moins dix-sept millions deux cent cinquante-cinq mille six cent neuf point cinquante-six Livres Sterling (GBP 17.255.609,56) avec la partie devant être contribué étant évalué à cinq mille deux cent soixante-trois point soixante-quinze Livres Sterling (GBP 5.263,75) et depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la partie de la Créance, à savoir cinq mille deux cent soixante-trois point soixante-quinze Livres Sterling (GBP 5.263,75), qui s'éteindra par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil luxembourgeois.

Le Certificat et le Bilan après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de réintroduire une valeur nominale de cent cinquante Livres Sterling (GBP 150) par part sociale.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP).

Huitième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante Livres Sterling (GBP 150) chacune.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des changements ci-dessus.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou pour lesquels elle est responsable, est d'environ mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22506. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170604/244.

(150188225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Paramount Group Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.184.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015170606/11.

(150188387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Reinhardt 32 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 190.295.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 11 mai 2015 que M. Michael PROBST administrateur de la société, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015170648/15.

(150188427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.743.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170607/10.

(150188534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Peaksid Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.047.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015170608/13.

(150188398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.250,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.596.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de Madame CABALLERO ELIZONDO Martha Sofia en qualité de Gérant B de la Société, à compter du 13 octobre 2015.

- Nomination de Madame TITKOVA Elena, née le 1^{er} novembre 1980 à Minsk, Bélarus, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société, à compter du 13 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elena Titkova
Gérant B

Référence de publication: 2015170609/17.

(150188075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

PBA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 95.046.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 octobre 2015

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
PBA Consulting S.A.

Référence de publication: 2015170624/14.

(150188406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Plus-immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 151.376.

Extrait de résolution prise par le gérant en date du 16 octobre 2015

Il est décidé de transférer le siège de la société du 31, route de Thionville L-2611 Luxembourg au 38-40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170610/11.

(150188346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Plus-immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 31, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 151.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Plus-immo S.à r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2015170611/12.

(150188517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

PmT Produktmanagement Transfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 101.953.

Im Jahre zweitausendfünfzehn.

Den achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

- Herr Peter DEVILLE, Steuerberater, wohnhaft in L-6670 Mertert, 36, rue Basse.

Welcher Komparent erklärt zu handeln in seiner Eigenschaft als einziger Aktionär der Aktiengesellschaft «PmT Produktmanagement Transfer S.A.», mit Sitz in L-6670 Mertert, 36, rue Basse, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Niederanven amtierenden Notar Paul BETTINGEN, am 19. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 990 vom 6. Oktober 2004, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Niederanven amtierenden Notar Paul BETTINGEN, am 25. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2415 vom 28. Dezember 2006, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Niederanven amtierenden Notar Paul BETTINGEN, am 22. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 31 vom 7. Januar 2011,

eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 101.953.

Der alleinige Aktionär bittet den amtierenden Notar eine Generalversammlung abzuhalten und wie folgt zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung lautet:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Mertert nach Grevenmacher.
- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Statuten.
- Festlegung der neuen Adresse des Gesellschaftssitzes.

II. Der alleinige Aktionär ist unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und der alleinige Aktionär beziehungsweise ihre Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche dem Aktionär bekannt ist, zu beschliessen.

Sodann hat der alleinige Aktionär folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss.

Der alleinige Aktionär beschließt den Gesellschaftssitz von Mertert nach Grevenmacher zu verlegen und dementsprechend Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.“

Zweiter Beschluss.

Der alleinige Aktionär beschließt die Adresse der Gesellschaft in L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville festzulegen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der alleinige Aktionär die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Deville und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8645. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): Pierret.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 16. Oktober 2015.

J. Castel
Der Notar

Référence de publication: 2015170612/55.

(150188183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Polaris Architects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 38, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 105.989.

Il ressort d'une résolution des associés du 31 août 2015 que Madame Carole Schmit suspend ses activités de gérante à la date du 01/09/2015.

Fait à Steinfort, le 16 octobre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015170613/11.

(150188497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

PAX S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.065.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 août 2015

Première résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat de Monsieur Pierre LENTZ.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire à compter de ce jour, Madame Irini PAICOS, psychologue, née le 17 août 1957 à Berlin (Allemagne), résidant à Chalet Max, Eisbahnweg 19, CH-3780 Gstaad (Suisse). Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAX S.A. SPF
Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015170623/19.

(150188116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Polish Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.599.100,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.668.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir PAI Investment Group Limited ayant son siège social au Kanika International Business Center, 6th floor, Profiti Ilia 4, CY-4046 Germasogeia, Limassol, Chypre a cédé la totalité de ses parts sociales c'est-à-dire 310 parts sociales de classe A et 75 681 part sociales de classe B en date du 6 août 2015 à la Polish Alternative Investments Fundusz Inwestycyjny Zamkniety ayant son siège social au ul. Zablocie 25/20, 30-701 Cracovie, Pologne.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Pour la société
Le Gérant

Référence de publication: 2015170614/17.

(150188725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Prime Credit 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 165.786.

En date du 7 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:
de prolonger le mandat d'administrateur de Audrey Lewis et Hugo Neuman et Malcolm Wilson et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

de prolonger le mandat du L'alliance Revision S.à r.l., ayant son siège social au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Prime Credit 3 S.A.
Malcolm Wilson
Administrateur

Référence de publication: 2015170616/18.

(150188444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Prime Invest I, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 septembre 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Marc ALBERTUS, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Philippe PONSARD, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg,

Président

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015170636/19.

(150188226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Palomatisa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 46-50, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 200.739.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le neuf octobre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1) Madame Isabelle LEHOBEY, médecin, née à Alfortville (France) le 26 avril 1964, demeurant à L-2310 Luxembourg, 46-50, avenue Pasteur,

2) Monsieur Jean-Richard REQUENA, capitaine de navire, né à Oran (Algérie) le 7 mai 1955, demeurant à L-2310 Luxembourg, 46-50, avenue Pasteur,

3) Madame Mathie REQUENA, étudiante, née à Paris (France) le 12 septembre 1995, demeurant à L-2310 Luxembourg, 46-50, avenue Pasteur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la location de bateaux dans les eaux intérieures en Europe ainsi que la vente de produits de mer.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, industrielles ou qui sont de nature à favoriser la réalisation de l'objet social ou se rattachant directement ou indirectement à celui-ci.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés nationales ou étrangères ayant un but analogue, similaire ou connexe à son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «PALOMATISA».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2016.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1. Madame Isabelle LEHOBEY prénomée,	80 parts
2. Monsieur Jean-Richard REQUENA prénomé,	10 parts
3. Madame Mathie REQUENA prénomée,	10 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés prénommés, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Richard REQUENA, prénommé.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-2310 Luxembourg, 46-50, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. LEHOBEY, J.-R. REQUENA, M. REQUENA, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 octobre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015170620/157.

(150188689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

KKR Asia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.775.

Dépôt rectificatif du dépôt initial L150187912 du 16 octobre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170458/11.

(150188666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.